

Charte locale de développement d'Eoures

Ce document visant à proposer des axes d'aménagement en vue de la préservation du patrimoine et des paysages d'Eoures a été élaboré par l'association Eoures en Danger.

EOURES - Un patrimoine et des paysages naturels menacés par des projets d'urbanisation non maîtrisés

Placés dans le 11ème arrondissement de Marseille, à l'extrémité nord-est de la ville, le secteur d'Eoures a été ciblé par le POS 2000 de Marseille comme un secteur pouvant enrichir l'offre d'habitat de la ville : les paysages jusqu'alors naturels du secteur d'Eoures ont été ouverts à l'urbanisation. Si les projets immobiliers ont déferlé sur le secteur, aucune amélioration d'aménagement n'a été planifiée dans le même temps :

- un réseau public d'assainissement sous dimensionné ou inexistant,
- un réseau d'évacuation des eaux pluviales du siècle dernier, dépassé,
- des équipements collectifs inexistantes ou éloignés : collèges, lycées, services publics...
- Des transports en communs dans la catégorie des plus basses fréquences de Marseille, entraînant une forte motorisation des habitants,
- des rues de village étroites, sans trottoirs, sans espaces de stationnement, qui ne sont plus aux normes en matière environnementale ou de sécurité routière,
- un réseau routier faiblement maillé, pénalisé par un fort trafic inter-quartiers, des voies locales étroites,
- un projet de contournement routier Allauch Saint Menet toujours dans les cartons (RD4D), entraînant dans l'attente l'asphyxie routière et générant de nouvelles zones accidentogènes (carrefour des 4 saisons)

EOURES - une identité villageoise forte

Niché dans les espaces naturels et boisés au pied de la colline du Ruissatel (445 m), et du Garlaban, séparée de la vallée de l'Huveaune par une coupure verte, Eoures, 1400 habitants, possède une identité villageoise forte, grâce à son église Notre Dame d'Eoures du 19ème siècle, à sa place de village, sa maison de quartier, son monument aux morts, son école, ses commerces. et grâce à un CIQ actif, qui organise lotos, fêtes de village, repas des voisins, et autres manifestations, perpétuant l'esprit villageois.

EOURES - Charte pour la préservation du noyau villageois identitaire

Une grande partie de la population d'Eoures, qui a fait le choix des paysages naturels et de l'esprit villageois au détriment des commodités de la ville, est aujourd'hui excédée de l'absence de développement cohérent et durable adapté aux spécificités de ce secteur.

La présente charte vise à proposer des axes d'aménagement à verser au dossier de concertation du futur PLU de Marseille (version 2013)

EOURES - Les 3 axes d'aménagements

1) Aménager des modes de déplacements doux et sécurisés vers le cœur du village : école, commerces, église, maison de quartier

Les rues de village : Pageotte et Notre Dame doivent être préservées des flux automobiles traversant, et doivent être équipées de modes de déplacements doux (trottoirs, pistes cyclables) desservant les commerces, l'église, la maison de quartier et l'école.

Les liens piétonniers et cyclables entre les quartiers résidentiels (Montadette, Eoures Park, les Terres du château, Regain...) et le cœur du village doivent être développés afin d'amener les résidents à fréquenter le village, ses commerces et ses animations. Imposer lors de la création de nouveaux lotissements l'aménagements de cheminements piétons en direction du cœur du village.

Aménager des espaces arborés le long de ces liens piétonniers. Imposer aux propriétaires l'entretien des haies le long des liens piétonniers afin que ce haies n'empiètent pas sur les circulations piétonnes.

Marquer au sol et apposer des panneaux pour les passages piétons face à l'école et aux commerces. Elargir la zone 30 Km/h à tout le village ; faire installer des radars pédagogiques en entrée et sortie de village afin de limiter la vitesse des véhicules.

Améliorer et sécuriser les intersections du Boulevard des cigales sur le chemin de la Pageotte - de la rue de la fille du Puisatier sur la rue du village - du Boulevard Allegretty sur la rue Arnoult et sur le chemin de la Pageotte, de la rue du Monument sur la rue du village

2) Encourager l'installation de commerces et équipements de proximité afin de limiter les déplacements automobiles

Des incitatifs à la réalisation de terrasses ouvertes et d'enseignes de qualité doivent être mis en place afin d'encourager financièrement les commerçants qui souhaiteraient s'inscrire dans la vision de développement de l'identité villageoise. Au moins 2 places de stationnements doivent être aménagées aux abords de chaque commerce.

Encourager les espaces commerciaux de type salons de thé, clubs, bistro... avec terrasse dans le secteur. Réétudier l'organisation de marchés de type AMAP pour encourager la commercialisation de produits locaux.

Eoures est propice à l'installation de micro entreprises telles qu'artisanat, cours de relaxation/bien être... Ces micro entreprises doivent être encouragées afin de faire vivre le cœur du village.

Développer les transports en commun en aménageant un espace dédié de type Parc relais au niveau du terminal du 12 : Places de stationnement, espaces d'attente couvert, bancs...navettes gare, tramway, métro, centre commerciaux ...

Imposer lors de la création de nouveaux lotissements l'aménagement d'espace communs pour les places, placettes, jeux pour enfants, composteurs, ou autres équipements communs.

Agrandir la maison de quartier, en prévoyant des locaux dédiés aux jeunes.

3) développer avec l'aide de la Communauté Urbaine le potentiel touristique du village

Aménager les bords du canal de Marseille pour les promenades et le jogging. Redécouvrir les cheminements piétons "oubliés"; Etudier la réouverture des chemins condamnés par les clôtures et les constructions. Proposer et en aménager des itinéraires de randonnées en relation avec le château de la Buzine et la Fond de Mai. Aménager des accès aux collines. Créer une fontaine sur la place du Monument.

Préserver et rénover les façades du noyau villageois : Un programme d'aide à la rénovation des façades autour de l'Eglise et des grands bastides doit être mis en place afin d'encourager les propriétaires de résidences du noyau villageois à améliorer l'extérieur de leur bâtiment dans le style architectural du village.

Le fleurissement du secteur doit être encouragé, à la fois pour les terrains municipaux, mais aussi pour les terrains privés. Les emplacements réservés aux poubelles doivent être prévus dans l'aménagement des voiries et des espaces communs. Ces emplacements devraient être masqués à la vue derrière de la végétation ou une petite clôture en bois

Les éléments de patrimoine bâti du village doivent être recensés et mis en valeur. Les principaux éléments doivent être inscrits au PLU afin qu'ils soient protégés: l'église ND d'Eoures, la grande Bastide, l'aqueduc des Escourches, l'épicerie du Spoutz, la bastide des Escourches, le château de Magnan, la noria de la campagne Fabre, la Noria du croisement cigales Pageotte, la chapelle de la campagne Fabre, la chapelle Arnould..